

### Date à retenir

Réunion des parents avec l'équipe d'animation  
et les responsables des associations

**Mardi 24 avril à 20 h**  
**Ecole Jules Ferry – Chauffour Notre Dame**



Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux responsables :

<b>Chauffour</b>	Véronique LEDRU.....	02.43.88.77.50
	Nadine JOUIE .....	02.43.88.04.59
<b>Degré</b>	Céline PASDOIS (ROSIN).....	06.14.81.72.86

Vous pouvez poser toute question à l'adresse email suivante :

[centreloisirs.chauffour72@gmail.com](mailto:centreloisirs.chauffour72@gmail.com)

ou télécharger les documents nécessaires à une inscription sur le site du SIVOM [www.syndicat-bocage-cenomans.fr](http://www.syndicat-bocage-cenomans.fr)



**Juillet 2018**

**Accueil de Loisirs organisé par l'Association Familles rurales de Chauffour Notre Dame avec la participation financière du Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans et de la Commune de Degré**

Le Centre de Loisirs fonctionnera du **09 juillet au 27 juillet 2018** selon les modalités définies par le règlement de l'Accueil de Loisirs ci-après. Il est ouvert aux familles, adhérentes ou non (Adhésion : 26,30 € par famille). Le Centre de Loisirs accueillera les enfants de **3 ans** (scolarisés nés en 2015) **jusqu'à 14 ans** (nés en 2004).

Les inscriptions auront lieu :

#### ➔ A Chauffour

- Mardi 15 mai 16h30 - 18h30 Ecole Jules Ferry
- Vendredi 25 mai 16h30 - 18h30 Ecole Jules Ferry

#### ➔ A Degré

- Mercredi 16 mai 17h30 - 19h30 Salle St Joseph
- Samedi 26 mai 10h00 - 12h00 Salle des associations

A l'occasion de l'inscription, veuillez apporter :

- Avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 (à défaut tarif maxi appliqué)
- La fiche sanitaire dûment remplie pour chaque enfant inscrit
- Le n° allocataire de la caisse qui verse vos allocations (CAF, MSA)
- Le règlement correspondant à la période d'inscription
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile : **obligatoire**

# Règlement Accueil de Loisirs

L'accueil de Loisirs sera ouvert du **lundi 9 juillet au vendredi 27 juillet 2018** pour les enfants de 3 à 14 ans sous la direction d'Isabelle EGON.

■ **Lieu : Ecole Jules Ferry – 13 rue de la Denisière  
Chaufour Notre Dame – 02.43.88.87.40**

## ■ Horaires de l'Accueil de Loisirs

Les activités seront programmées de 9 h 00 à 17 h 00 (cantine obligatoire). Une garderie sera organisée le matin à partir de 8 h 00 et le soir jusqu'à 18 h 00 (cf tarifs dans tableau ci-joint).

## ■ Coût

Depuis 2010, la CAF exige d'appliquer des tarifs en fonction du quotient familial : cf tableau ci-joint des différents tarifs  
Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 juin 2018.

L'adhésion facultative à l'association Familles Rurales est de 26,30 €. Elle devra être réglée à l'inscription ou justifiée en présentant la carte d'adhérent si elle a été prise sur une autre commune.  
Pour les familles qui font le choix de ne pas adhérer, un supplément de 7 € par jour sera demandé.

## ■ Inscriptions

Les inscriptions se font pour une durée minimale d'une semaine en fonction du calendrier du centre. Chaque famille doit s'engager sur le temps de présence des enfants lors de l'inscription en versant la valeur d'une semaine. Le centre peut accueillir les enfants présentant un handicap.

## ■ Absences

Toute absence devra être signalée auprès de la Directrice dès 9h (au **06.08.61.42.13 ou 02.43.88.87.40**)

Seules les absences dues à des problèmes de santé donneront lieu à un remboursement. Celui-ci se fera sur présentation d'un certificat et pour une absence d'un minimum de trois jours.

En cas d'épidémie, les responsables de l'organisation du Centre de Loisirs se réservent le droit pour des raisons budgétaires, d'envisager le non-remboursement des journées d'absences.

## ■ Désistement

Pour tout désistement après le 15 juin 2018, il ne sera effectué aucun remboursement (sauf cas de force majeure).

## ■ Assurance

L'association souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle accident. Elle se dégage de toute responsabilité pour les accidents survenus pendant le trajet domicile - centre de loisirs.

Chaque famille devra présenter obligatoirement une attestation de responsabilité civile en cours de validité, fournie par sa compagnie d'assurance.

## ■ Activités

L'équipe d'animation définira les activités mises en place dont un thème est défini par semaine.

Toutes les activités proposées seront fonction du nombre d'enfants inscrits et pourront être modifiées, voire annulées en cas d'effectif insuffisant ou selon la météo.

*Tout dossier incomplet ne sera pas prioritaire.*